



Office of the Superintendent
of Bankruptcy Canada

An Agency of
Industry Canada

Bureau du surintendant
des faillites Canada

Un organisme
d'Industrie Canada

District de Québec

No Division: 0104 - Beauharnois

No Cour: 760-11-004649-097

No Dossier : 41-342280

Dans l'affaire de la mise sous séquestre de :

RECYCOR CAOUTCHOUC INC.
personne insolvable ou faillie

RSM RICHTER INC.
séquestre pour le compte de

BANQUE DE MONTRÉAL
créancier garanti

DATE DE L'AVIS : 16 novembre 2009

DATE DE NOMINATION : 29 octobre 2009

DATE DE PRISE DE POSSESSION OU DE CONTRÔLE : 30 octobre 2009

MONTANT D'U : 1 797 438\$

CERTIFICAT DE DÉPÔT - ARTICLE 245(1)

Le soussigné, représentant le Surintendant des Faillites pour ce district de faillite et d'insolvabilité, certifie par les présentes que :

- le séquestre susmentionné a déposé un avis aux termes de l'article 245(1) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité;

Ledit séquestre doit :

- dès sa prise de possession ou de contrôle, établir une déclaration selon l'article 246(1) ;
- établir des rapports provisoires portant sur son mandat à tous les six (6) mois, selon l'article 246(2);
- établir un rapport définitif et un état de comptes, dès qu'il cesse d'occuper ses fonctions, selon l'article 246(3);
- fournir copie de cette déclaration et de ces rapports au surintendant, à la personne insolvable ou son syndic, et à tout créancier qui en fait la demande.

Clare Blah

pour le Surintendant des Faillites

18 novembre 2009

Date

5, Place Ville-Marie, 8^e étage, Montréal (Québec) H3B 2G2 (514)283-6192

Canada



Protecting the
Integrity of the
Insolvency System

Protéger l'intégrité
du système
d'insolvabilité